

Payer pour le prêt en bibliothèque?

Adrien Thério

Numéro 32, hiver 1983–1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/40035ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Thério, A. (1983). Payer pour le prêt en bibliothèque? *Lettres québécoises*, (32), 15–15.

PAYER POUR LE PRÊT EN BIBLIOTHÈQUE?

Le 15 septembre 83, 25 écrivains, tous membres de l'Union des écrivains québécois, manifestaient (paisiblement) devant la bibliothèque municipale de Montréal, rue Sherbrooke est. Leur but: obliger les gouvernements à mettre en pratique le paiement pour le prêt en bibliothèque, selon un plan mis au point il y a quelques années par le Conseil des Arts du Canada. Deuxième but: faire prendre conscience à la population que les écrivains québécois, la plupart en tout cas, même s'ils publient des livres régulièrement, sont les travailleurs les plus mal payés d'une société qui se croit avantgardiste. On pouvait lire sur une des pancartes que les écrivains brandissaient à cette occasion: «Les bibliothèques prêtent, les lecteurs empruntent, les auteurs crèvent.»

Que veulent au juste les écrivains québécois et par ricochet tous nos collègues du Canada anglais? Que le grand public paie, sous forme de subventions gouvernementales, une certaine somme d'argent à tous les écrivains dont les livres se trouvent dans les bibliothèques publiques du Québec. Selon le plan mis au point par le Conseil des Arts, on choisirait un certain nombre de bibliothèques — 5 au Québec, 10 en Ontario — auprès desquelles on vérifierait le nombre d'ouvrages d'un auteur donné. Il ne s'agirait pas de savoir quels sont les livres qui sont le plus souvent empruntés mais plutôt la

présence au catalogue. L'auteur dont les livres apparaissent tous au Catalogue des bibliothèques choisies recevrait plus d'argent que celui dont les oeuvres y sont en moins grand nombre. Ce plan, on le voit, pénalise les auteurs qui n'ont que quelques livres dans les dites bibliothèques et surtout ceux dont les bibliothécaires n'ont pas encore reconnu le talent créateur. Mais il faut commencer quelque part. Le plan du Conseil des Arts, en ce sens, m'apparaît équilibré et soucieux de rendre justice aux écrivains d'ici. Le malheur, c'est que ce plan qui semblait être bien accepté par l'ensemble des écrivains, a été rejeté, selon l'expression de Michel Guay, secrétaire de l'Union des écrivains québécois, du revers de la main par le ministre fédéral responsable, sous divers prétextes. Il n'y a pas longtemps, le rapport Applebaum-Hébert recommandait aussi le paiement pour le prêt en bibliothèque. Croyez-vous que cela a fait bouger le gouvernement fédéral? C'aurait été surprenant. Pourtant, le Ministre des communications, que l'on voit souvent à la télévision, semble bien disposé à l'égard des créateurs. Il faut croire que les créateurs, ce sont tous ceux-là qui s'expriment sans l'aide de l'écriture.

Ce système de paiement pour le prêt en bibliothèque n'est pas nouveau puisqu'il se pratique déjà dans quelques pays européens. C'est donc que d'autres avant nous ont reconnu qu'il était juste et raisonnable que les écrivains dont les livres sont dans les bibliothèques publiques reçoivent une compensation plus grande que celle que rapporte la vente d'un livre à un individu. Cette sorte de justice de-

vient encore plus évidente dans un pays comme le Québec ou le Canada dont la population ne permet à aucun écrivain ou presque de vivre de sa plume. Les statistiques nous disent que, globalement, les écrivains d'ici gagnent moins de 5000\$ par année. Pour pouvoir survivre, ils se font fonctionnaires, professeurs, secrétaires d'entreprises et que sais-je. Que se produirait-il si tous les écrivains du Québec, se donnant la main, faisaient la grève pendant un an et que les éditeurs fermaient leurs portes pendant la même période? Les gouvernements comprendraient peut-être que, sans les écrivains, un pays n'a plus d'identité. Ce sont les écrivains qui, les premiers, rendent compte d'une civilisation et permettent de la comprendre.

Depuis vingt ans, le Québec — qui avait beaucoup de retard dans ce domaine — s'est donné un réseau de bibliothèques publiques (nous en avons maintenant plus de 800, paraît-il) qui permet aux populations les plus éloignées des grands centres, d'avoir accès aux meilleurs livres. Au moment où on fait tous les efforts pour aller chercher des lecteurs, on demande implicitement aux écrivains d'aller à leur rencontre plus ou moins bénévolement. Est-ce qu'il n'y a pas là beaucoup d'illogisme?

Combien faudra-t-il de manifestations d'écrivains devant les bibliothèques publiques et de rapports d'organismes compétents pour que les gouvernements finissent par comprendre que les écrivains ont autant le droit de vivre de leur travail que les fonctionnaires ou les cols bleus?

Adrien Thério